



# NOTRE MISSION

## Charte de la Fédération Froidure

Dans l'esprit de son fondateur, la Fédération Abbé Froidure a pour mission de par ses statuts de soutenir dans leur action les institutions affiliées se consacrant à l'aide aux personnes démunies et plus particulièrement aux jeunes défavorisés ainsi que de susciter, la création ou l'affiliation d'institutions ayant un objet entrant dans ce cadre chaque fois qu'elle l'estime utile et matériellement réalisable.

Le soutien de la Fédération aux institutions affiliées porte tant sur le plan moral que matériel et peut revêtir des formes très diverses.

Les institutions affiliées à la Fédération ressortent aux trois communautés du pays, se veulent ouvertes vis-à-vis de l'ensemble des confessions tout en déclarant partager en commun les valeurs de l'humanisme chrétien.

Les institutions affiliées conservent leur entière autonomie; ceci implique que la Fédération n'intervient pas dans leur gestion journalière.

La Fédération Abbé Froidure est comptable vis-à-vis des donateurs et testateurs du bon usage des dons et legs dont elle bénéficie. A ce titre elle se doit de veiller à une gestion irréprochable tant des fonds qu'elle détient que des institutions affiliées dont elle soutient l'action.

Les institutions affiliées à la Fédération sont libres d'adhérer à d'autres organisations – professionnelles p.ex.-, pour autant qu'il n'y ait pas d'incompatibilité entre les missions ou les valeurs de celles-ci et celles affichées par la Fédération Abbé Froidure.

---

## Objectifs de la Fédération

A travers les valeurs et les objectifs de ses asbl, la Fédération tient à poursuivre la voie tracée par l'Abbé Froidure : susciter, chez les enfants comme chez les adultes, la volonté de ne pas subir l'injustice sociale à laquelle ils sont confrontés au quotidien. En prônant le principe de l'égalité des chances en se battant contre l'indifférence, Édouard Froidure a permis à des milliers d'enfants et d'adultes de croire en l'avenir.

Nous nous efforçons de continuer son action...

---

## **Missions de la Fédération Froidure**

La Fédération Abbé Froidure assiste et soutient moralement et matériellement les institutions affiliées dans l'accomplissement de leurs missions, sous des formes adaptées aux besoins spécifiques des institutions, de leur personnel et des enfants ou adultes auxquels elles viennent en aide.

L'assistance morale peut se faire selon des modalités très diversifiées, telles la promotion par la Fédération d'échanges d'expériences entre les responsables ou certains personnels spécialisés des institutions affiliées, l'organisation de séminaires sur des thèmes d'intérêt commun, le soutien par la Fédération de mémoires ou de thèses consacrées aux problèmes rencontrés par les institutions affiliées....

C'est dans le cadre de ce type d'assistance que la Fédération veille à ce que les valeurs de l'humanisme chrétien qui sont les siennes soient effectivement vécues et diffusées au sein des institutions affiliées.

La Fédération aide matériellement les institutions affiliées :

- en leur attribuant des subsides d'investissement. Des subsides de fonctionnement ne seront accordés qu'à titre exceptionnel ou temporaire, sauf cas spécifiques.
- en leur octroyant des prêts à taux réduit.

Elle veille à la répartition équitable de cette aide prenant en compte les moyens dont elle dispose, les besoins des institutions affiliées leur contribution, par leurs initiatives propres, aux dons récoltés par la Fédération et la nécessité d'assurer la pérennité de son action.

A la demande d'institutions affiliées et en concertation avec elles, la Fédération peut apporter une aide directe de caractère temporaire, sous forme de don ou de prêt, à des personnes, particulièrement à des jeunes, ayant bénéficié de l'assistance de ses institutions. Ce type d'aide n'est jamais accordé qu'en vue de permettre à la personne assistée d'atteindre un objectif défini au niveau de son développement personnel et pour autant que ses besoins ne soient pas couverts par des subsides accordés par l'état ou l'une des communautés.

Sur base des besoins qu'elle perçoit dans un domaine et/ou une région déterminée, la Fédération peut susciter la création d'institutions nouvelles ou l'affiliation d'institutions existantes dont l'objet répond aux exigences de sa propre mission.

La Fédération pourra intervenir auprès des autorités compétentes pour défendre les droits d'une partie ou de l'ensemble des institutions affiliées ou des populations qu'elles assistent.

La Fédération veille à ce que les institutions bénéficiaires de ses dons remplissent effectivement leurs missions sociales, soient gérées de façon correcte et efficace et répondant aux normes comptables fixées par le Ministère des Finances.

Afin de faire face aux besoins financiers découlant de ses missions, la Fédération fait appel à la générosité du public, sous forme de legs et de dons. Les collectes de fonds auprès du public se font soit exclusivement en son nom propre, soit conjointement avec les institutions affiliées.

Afin de garantir la pérennité de son action, la Fédération se doit de promouvoir son image auprès du grand public, notamment en soulignant la continuité de son activité vis-à-vis de celle de l'Abbé Froidure, son fondateur.